

9 février 2018

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la pétition du 16 septembre 2014: «Demande de soutien à la motion M-1119 relative à la revalorisation de la fonction des sapeurs-pompiers volontaires».

Rapport de M^{me} Olga Baranova.

La pétition P-328 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 16 septembre 2014. Sous la présidence de M. Pierre Rumo, la commission des pétitions l'a renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) le 3 novembre 2014. Cette dernière, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, l'a étudiée lors des séances des 31 août 2017 et 25 janvier 2018. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes M^{mes} Tamara Saggini et Cristina Iselin pour leurs excellentes notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 31 août 2017

La présidente rappelle que le pétitionnaire est resté injoignable depuis le renvoi de la pétition à la CSDOMIC. Par conséquent, elle propose le classement.

Séance du 25 janvier 2018

Vote

A la demande de la rapporteuse, la présidente soumet le classement de la pétition au vote formel.

Par 11 oui (1 DC, 2 EàG, 3 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 2 non (MCG), la pétition est classée par la commission.

Annexe: pétition P-328

Monsieur Frédéric Renaud
Rue Faller, 2
1202 Genève

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
3 0 JUIN 2014
Attaché par:
Copie:

P-328

Monsieur le Président du Conseil
Municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Fait à Genève, le 2 mai 2014

Concerne : Demande de soutien à la M-1119

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Ville de Genève, nous sommes très fiers et satisfaits des missions qui nous sont dévolues. Depuis le début de notre incorporation, nous pensons assumer pleinement les tâches qui nous sont confiées et ce, avec rigueur et efficacité afin de donner entière satisfaction à nos états-majors; mais surtout à la population à qui nous nous devons d'apporter toute l'aide possible en cas de besoin. En témoignent les nombreuses heures investies pour l'accomplissement de nos missions comme les services de préservations, les interventions pour incendie ou intempérie en plus des cours d'instructions obligatoires au maintien de notre savoir-faire.

Nous souhaitons également vous rappeler que par le passé déjà, nous avons vu un certains nombres de prestation supprimée comme par exemple la gratuité des transports en ambulance, des TPG pour les services commandés en uniforme et tout récemment la gratuité à une partie des installations sportives de la Ville comme la patinoire. Prestations qui n'ont jamais été compensée comme l'avait été la suppression de l'indemnité annuelle forfaitaire sur l'abonnement de téléphone.

Hors les modifications fiscales survenues en ce début d'année, qui ont soulevé bon nombres de protestations avec pour conséquence une démotivation et qui sont ressenties comme un manque de reconnaissance, un certain nombre de nos collègues ont ou vont démissionner, réduisant encore un peu plus l'effectif des compagnies qui peinent déjà à se renouveler. Ce qui a pour conséquence de surcharger le travail déjà conséquent de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers.

Pour mémoire, L'unité des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Ville de Genève est constituée d'un corps de personnes, ayant toutes un travail à plein temps dans le civil, consacrant une bonne partie de leur temps parfois au détriment de leur famille et dans certains cas mettant leur propre vie en danger. C'est donc nos familles qui permettent ces investissements personnels aux services de la collectivité publique.

C'est pourquoi, nous vous demandons et remercions de soutenir la motion M-1119 avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015 :

Motion du 26 février 2014 de Mmes et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Julide Turgut Bandelier, Marc-André Rudaz, Morten Gisselbaek, Pierre Gauthier, Pierre Vanek, Marie Barbey, Natacha

Buffet, Grégoire Carasso, Christiane Leuenberger-Ducret et Pascal Altenbach: «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires».

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que, selon le nouvel article 27, lettre m), de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP), la solde des sapeurs-pompiers volontaires pour les activités liées à l'accomplissement de leurs tâches essentielles (exercices, services de piquet, cours, inspections et interventions, notamment pour le sauvetage, la lutte contre le feu, la lutte contre les sinistres en général et la lutte contre les sinistres causés par les éléments naturels) est désormais expressément exonérée, mais avec un plafond minimal annuel de 9000 francs pour l'ICC (et 5000 francs pour l'IFD, selon l'art. 24, lettre f bis) LIFD);

– que, en revanche, les indemnités supplémentaires forfaitaires pour les cadres, les indemnités supplémentaires de fonction, les indemnités pour les travaux administratifs et les indemnités pour les prestations fournies volontairement ne sont plus exonérées, contrairement à l'ancienne pratique en vigueur à Genève, selon l'accord sectoriel conclu en 1964 avec l'Administration fiscale cantonale et renouvelé en 2002 puis 2007;

– que, compte tenu de la nouvelle exonération légale des soldes des sapeurs-pompiers volontaires, la liste énumérative de l'article 4, lettre n) de la loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales (LRD) a été modifiée par l'introduction de cette solde en faveur des sapeurs-pompiers de milice, de sorte que, pour certains sapeurs-pompiers de milice, le droit à des aides sociales (comme, par exemple, l'aide à l'assurance maladie et/ou au logement) sera par conséquent réduit;

– que ces modifications législatives auront également des conséquences sur le revenu effectif des sapeurs-pompiers volontaires, le solde actuel de 22 francs de l'heure allouée en Ville de Genève risquant de retomber à un montant de 20,45 francs de l'heure, soit la solde en vigueur il y a dix ans;

– que les sapeurs-pompiers volontaires sont un pilier indispensable à la sécurité des habitants de la Ville de Genève, puisqu'ils sont non seulement un renfort au Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) en cas d'incendie, mais aussi un maillon clé de la chaîne de protection, allant de la surveillance des manifestations extérieures (feux d'artifices) ou intérieures (spectacles) aux secours lors d'inondations aux habitants comme aux animaux;

– que le recrutement de sapeurs-pompiers devient de plus en plus ardu et que les modifications législatives survenues auront manifestement un effet de dissuasion, étant précisé que, de surcroît, une hémorragie de démissions frappe les corps de sapeurs-pompiers volontaires;

– que, en Suisse, le service du feu est organisé sur le modèle fédéraliste et relève de la souveraineté des cantons et des communes;

– que, ainsi, chaque commune a l'obligation dans le cadre de son budget d'organiser, d'équiper et d'entretenir à ses frais une compagnie de sapeurs-pompiers dont l'importance est proportionnelle aux risques existants sur son territoire et à l'étendue de celui-ci;

– qu'il en va dès lors de la mission de protection de la population conférée par la Constitution fédérale à la Confédération et aux cantons de rendre la mission de sapeur-pompier volontaire beaucoup plus attractive,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de revaloriser la fonction de sapeur-pompier volontaire par une meilleure formation et une augmentation de la solde y relative;

– d'opérer les ajustements nécessaires au vu de la perte occasionnée par l'introduction des plafonds

prévus à l'art. 27, lettre m) de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) et l'art. 24, lettre f bis), de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), afin que les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'un gain effectif pour leur travail.

Persuadés que ce courrier saura retenir toute votre attention et espérant qu'il pourra être lu lors d'une de vos séances plénières, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Frédéric Renaud

37 signatures



Grade, Nom, Prénom	Signatures
--------------------	------------